

Numéro de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de Région Picardie : 22.60.00.360.60  
PARENTS - CAS-1651558-V4Q8K9

---

## CONVENTION DE FORMATION

---

Convention de formation professionnelle continue entre l'organisme de formation ISAGRI – Avenue des Censives – BP 50333 – 60026 BEAUVAIS Cedex, représenté par Jean-Marie Savalle, pour Groupe Isa, président et SARL FRANCOIS PARENT

Représenté(e) par SARL FRANCOIS PARENT

Adresse : Château des Guettes  
14 bis rue pierre Joigneaux  
21200 BEAUNE

### Article 1

L'organisme de formation ISAGRI organise la (les) session(s) de formation suivante(s) :

Formation individuelle présentielle IsaCompta

D'une durée de : 4.0 h

Action d'adaptation au poste de travail

Formation individuelle présentielle TPVin

D'une durée de : 4.0 h

Action d'adaptation au poste de travail

Formation individuelle présentielle IsaVigne

D'une durée de : 8.0 h

Action d'adaptation au poste de travail

Le nombre d'heures de formation théorique et pratique comprises dans la durée du stage est de 8 heures par jour.

### Article 2

Le stage se déroulera du 01/11/2017 au 31/12/2017 à BEAUNE.

La formation est assurée par les moyens propres de l'entreprise.

### Article 3

Pour la formation : Formation individuelle présentielle IsaCompta

Effectif formé : 1

Noms des stagiaires : PARENT CAROLINE

Pour la formation : Formation individuelle présentielle TPVin

Effectif formé : 1

Noms des stagiaires : PARENT CAROLINE

Pour la formation : Formation individuelle présentielle IsaVigne

Effectif formé : 1

Noms des stagiaires : PARENT CAROLINE

### Article 4

Le coût de la prestation de formation est le suivant :

	1400	€ HT
soit	1680	€ TTC
soit	700	€ HT/journée de prestation

Fait à Beauvais le : 14/06/2017

Signature et cachet du client :

Signature et cachet de l'organisme de formation :



ISAGRI  
Avenue des Censives - TILLE  
BP 50333 - 60026 BEAUVAIS CEDEX  
S.A. au capital de 5.100.000 EUROS  
SIRET 327 733 432 00022  
Tél. : (33.3) 03 44 06 40 00 - Fax : 03 44 45 35 72